

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20260428-D-40-2026-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 avril 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, Mme Céline RENARD, M. Pierre ARTAUX, Mme Anne ROUSSEY, Mme Amandine PILLOT, M. Philippe MARIOTTE, Mme Estelle HURET, M. Jean-Christophe TRIMAILLE, Mme Marion LECONTE, M. Christian FEDI.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : - M. El Houssaïne AMENHAR à M. Bruno BIDOYEN
- /

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

SEJOUR HUMANITAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

40/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par Mr et Mme PAGNOT, dans le cadre d'un projet de séjour humanitaire qui se déroulera au Maroc du 22 au 30 octobre 2026.

Ce projet vise à conjuguer engagement sportif et action solidaire, et s'inscrit dans une démarche citoyenne et humanitaire.

Considérant l'intérêt de soutenir les initiatives à caractère humanitaire et les actions favorisant l'engagement solidaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide de ne pas attribuer une subvention exceptionnelle** à Mr et Mme PAGNOT pour la réalisation de leur séjour humanitaire.
- **Charge Monsieur le Maire** ou son représentant d'informer les intéressés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **29 avril 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Véronique BATISSE

En Mairie, le **29 avril 2026**
Le Maire,


Bruno BIDOYEN

